

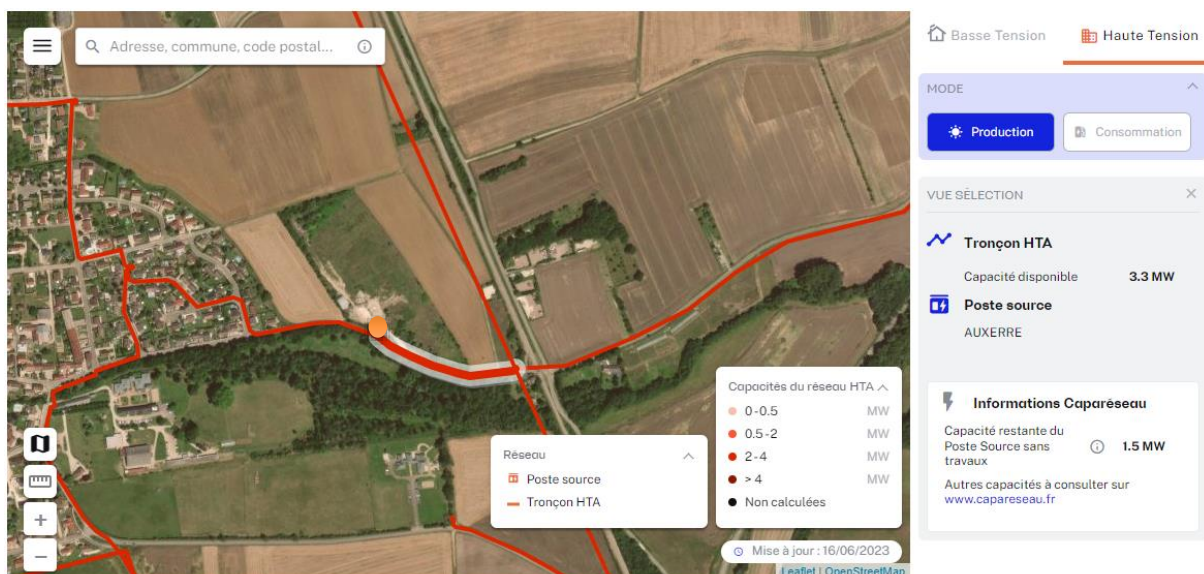
COMPLEMENTS DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

I. Solution de raccordement au réseau public

Le poste source HTB2/HTB1/HTA de BREAU sur la commune de Saint-Georges-sur-Baulche est situé à 6,5 km environ du projet. D'après le site CAPARESEAU, la capacité d'accueil disponible sur la poste à ce jour au titre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau Energies Renouvelables (S3REnR) est suffisante (6,6 MW) compte tenu de la puissance envisagée du projet.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :		
Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :		
① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source		6.6 MW
Cette capacité est disponible sur le réseau public de distribution en l'absence de travaux sur le réseau public de transport.		
Puissance cumulée des transformateurs existants		76.0 MW
Nombre de transformateurs existants		2.0
Tension aval		20kV
Tension amont		63kV - 225kV
Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :		
Puissance en file d'attente		0.6 MW
② Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR		7.4 MW
③ Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution		74.8 MW
mis à jour le 28/09/2023		

Toutefois, la distance de raccordement est trop importante pour une économie projet viable. Il est donc nécessaire de rechercher une solution plus proche. Celle-ci consiste à se raccorder sur un poste électrique HTA/BT à proximité avec une capacité HTA suffisante permettant d'acheminer la puissance injectée. Un poste électrique HTA/BT du gestionnaire de réseau ENEDIS de capacité 3,3 MW se trouve à proximité immédiate :



POSSIBILITE DE RACCORDEMENT PLEIN RESEAU A PROXIMITE DU PROJET (SOURCE : ENEDIS)

La puissance injectée de la centrale étant de 1 MWc, la solution technico-économique optimale consiste à un raccordement plein réseau sur site.

II. Gestion des eaux pluviales

La disposition des panneaux est telle que les précipitations peuvent s'écouler vers le sol par les espaces situés entre les modules (2 cm environ) et entre les rangées (3,5 m), limitant significativement la formation d'une zone préférentielle soumise à l'érosion. De plus, les panneaux étant surélevés (environ 1,00 m du sol en bas des panneaux et 3 m du sol en haut des panneaux) une couverture végétale peut être maintenue en dessous limitant d'autant plus le risque d'érosion des sols, et donc facilitant l'écoulement des eaux. Enfin la présence des tables photovoltaïques ne viens pas augmenter la quantité d'eaux pluviales collectées sur le site.

Toutefois, la mise en place de panneaux photovoltaïques concentre le ruissellement et réduit la surface d'infiltration initialement disponible. Dans les sites où les sols sont très perméables, où la topographie est plane et où de la végétation couvre les sols, ces modifications des écoulements n'apparaissent pas comme significatives. A l'inverse, l'implantation de panneaux dans des secteurs déjà soumis à l'érosion ou pouvant présenter un terrain propice à l'érosion, peut avoir des incidences notables sur les écoulements et l'érosion.

Au vu des parcelles d'implantation (enherbée, perméable, plane) et de l'entretien qui sera réalisé (pâturage ovin/fauchage mécanique), les parcelles du projet resteront enherbées, ce qui limitera la modification des écoulements par le projet solaire.

De ce fait, aucune gestion particulière des eaux pluviales n'est prévue.